Marcq. — Trois jeunes gens de Bondues, les nommés Cyriaque Lemay, Louis Decottignies et Alphonse Debondues, exerçant tous les trois la profession de tisserand, revenaient de Marcq en suivant les bords du canal. Arrivés à l'écluse du Pont de Marcq, ils crurent suivre le chemin de halage, mais trompés par l'obscurité, ils tombèrent à l'eau.

Lemay parvint à regagner la rive, mais ses deux camarades ne sachant pas nager, étaient en grand danger de périr. Un homme courageux, dont nous regrettons d'ignorer le nom, se jeta à l'eau et fut assez heureux pour sauver Debondues. Malheureusement, pendant ce temps, Decottignies disparaissait. On ne retrouva son corps que dix minutes plus tard. Des soins empressés lui ayant été prodigués dans une maison voisine, il reprit ses sens après trois longues heures.

Valenciennes. — On vient d'arrêter à Hérin la veuve Dautel, âgée de 41 ans, inculpée d'un vol de 1,600 francs au préjudice de Mme veuve Boel, rentière, qui l'employait comme femme de journée.

Lillers. — Un incendie a détruit, dans la soirée de samedi dernier, un tas de paille de plus de 15,000 kilos, estimé 9,000 francs. Cette paille était assurée pour la somme de 7,000 francs.

On présume qu'une étincelle provenant de la locomotive d'un train de marchandises a été la cause de l'accident.

Wallers. — Une meule à aiguiser, mue par la vapeur, a volé en éclats, sous l'action de la force centrifuge, dans l'atelier de M. Rollier, taillandier. La force de propension était si grande que les morceaux ont défoncé le toit de l'atelier.

Un jeune homme de 27 ans, était malheureusement occupé aiguiser une bêche sur cette meule. Atteint à la tête, il n'a survécu que quelques minutes.

Saint-Pithon. — Un incendie vient de détruire une meule d'avoine, appartenant au sieur Aimé Manet, cultivateur.

La cause de ce sinistre est accidentelle.

Les pertes sont évaluées à 1,050 francs; il y a assurance.

Merville. — Un incendie s'est déclaré hier chez le nommé Désiré Vanbeke, journalier. Une habitation et le mobilier ont été la proie des flammes.

Les pertes sont évaluées à 4,470 francs; il y a assurance.

La cause du sinistre est inconnue.

Saint-Omer. — Samedi dernier, Louis Monsigna, éclusier aux Quatre-Moulins, faubourg du Haut-Pont, et son aide Alphonse Martine, trouvaient un second cadavre. Ils avaient ouvert la porte de leur bassin pour donner passage à un bateau, mais quand ils voulurent la refermer ils ne purent y parvenir. Ils prirent alors un crochet pour enlever l'obstacle et furent bien surpris de ramener le corps d'un homme.

Saint-Pierre-lez-Calais. — Un cadavre, dans un état de décomposition avancée, a été retiré du canal, dimanche dans l'après-midi.

Bien que l'identité n'ait encore pu établie, on suppose que ce pourrait être un nommé Fasquel, habitant la Nouvelle-France, qui a disparu depuis six semaines environ. De l'avis des docteurs, c'est à peu près le temps que le corps a dû rester sous l'eau.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 JANVIER. — Bernard Carlier, rue des Longues-Haies, 126. — Anselme Delahaye, rue de Luxembourg, 24, maisons Cordonnier. — Georges Masurel, rue des Fabricants, 54. — Jeanne Languebien, rue Traversière, 10. — Léontine Vanoost, rue St-Laurent, cour Castelain. — Adolphe Timmermans, rue de la Guinguette, 41. — Louise Devemy, rue de la Fosse-aux-Chênes, 44. — Florimond Debus, rue des Parvenus, 89. — Georges Steenhaut, rue de Bouvines, 14. — Achille et Ernest Lotigier, jumeaux, rue de Wasquehal, 32. — Louisa Doutreligne, rue St-Jean, 24. — Pierre Duquennoy, rue du Tilleul, 64. — Marie Meirhaeghe, rue de l'Hommelet, 84 bis. — Octavie Beirleir, rue de la Lys, cour Wattel. — Gérard Maes, rue de Tourcoing, 2e cour Flipo, 21.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 JANVIER. — Coralie Parsis, 25 ans, sans profession, rue Pellart, 12. — Théodore Truffaut, 78 ans, propriétaire, rue du Château, 34. — Edouard Parmentier, 28 jours, rue des Anges, cour Jénart, 4. — Lucie Dasse, 56 ans, ménagère, place Nadeau. — César Lecocq, 72 ans, cordonnier, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux. — Carlier, présenté sans vie, rue des Longues Haies, 126. — Jules Vandebeulque, 41 ans, employé de commerce, rue des Charpentiers, 24. — Camille Bruwier, 4 ans, Hôtel-Dieu. — Louis Vaunieuwenhuyse, 3 mois, rue Maufait, 16. — Jean Lecourt, 24 ans, pâtissier, rue Daubenton, 70.

MARIAGE du 23. — Georges Rieder, 28 ans, cordonnier, et Sylvie Meddepenninghen, 29 ans, repasseuse.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 23 JANVIER. — Henri Ducoulombier, 31 ans, tisserand, et Pauline Cardon, 25 ans, journalière. — Louis Priau, 28 ans, employé de commerce, et Joséphine Lenoir, 20 ans, journalière. — Pierre Debaeremaecker, 32 ans, journalier, et Marie Jacquart, 22 ans, soigneuse. — Victor Lebrun, 27 ans, tulliste, et Palmyre Moreau, 22 ans, couturière. — Cyr Hayart, teinturier, et Rosine Moulart, tisserande. — Henri Gilquin, 27 ans, fileur, et Céline Willemyns, 25 ans, dévideuse. — Martin Inghels, 25 ans, tisserand, et Hortense Leclercq, 23 ans, peigneuse. — César Leclercq, 26 tisserand, et Rosalie Vanlaecke, 22 ans, tisserande. — Eugène Decottignies, 28 ans, garçon boulanger, et Félicie Corregio, 24 ans, cuisinière. — Pierre Wilfart, 40 ans, menuisier, et Marie Dollet, 26 ans, cuisinière. — Céler Delporte, trieur de laines, et Henriette Hubert, cabaretière. — Albert Bracaval, 22 ans, tisserand, et Marie Bauwens, 21 ans, tisserande. — Pierre Hens, 35 ans, jardinier, et Lucie Vanvyghem, 29 ans, dévideuse. — Jean Camberlyn, 27 ans, tisserand, et Eugénie Haerens, 30 ans, tisserande. — Amand Desein, 22 ans, menuisier, et Marie Helbot, 29 ans, cuisinière. — Alphonse Smet, 29 ans, tisserand, et Sidonie Saverys, 26 ans, tisserande. — Jean Delhuvenne, 29 ans, tisserand, et Zulma Debock, 26 ans, tisserande. — Théotine Vanhoutte, 21 ans, mécanicien ajusteur, et Hélène Degin, 21 ans, bobineuse. — Ange Raman, 27 ans, menuisier, et Anne Vanbuyten, 32 ans, bobineuse.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 JANVIER. — Polidore Nutte, Gauquier. — Emile Courcelle, Beaulieu. — Du 16. — Sidonie Lezy, petit Paris. — Marie Watteau, vieille Place. — Flore Leman, Sartel. — Du 16. — Aurore Bossus, petit Tournay. — Du 18. — Virginie Ducatillon, vieille Place. — Blanche Wuilmart, rue de la Mairie. — Charles Codron, Gauquier. — Fleuris Quique, Baillerie. — Du 21. — Hermance Vandepeute, Cretinier. — Augustine Olivier, vieille Place. — Elise Lœullieux, Sapin vert.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 16 JANVIER. — Louis Beuscart, 73 ans, 7 mois, tisserand, St-Liévin. — Du 17. — Jules Vannieuwenhuyse, 24 ans, 4 mois, tisserand, Beaulieu. — Du 18. — Clovis Verreux, 4 ans, 3 mois, Sartel. — Virginie Ducatillon, 10 heures, vieille Place. — Du 19. — Elise Hubaut, 35 ans, tisserande, Hôpital. — Du 20. — Hortense Florin, 37 ans, 5 mois, tisserande, Laboureur. — Célestine Rasson, 61 ans, 9 mois, ménagère, petit Tournay. — Du 21. — Angélique Voreux, 46 ans, 11 mois, ménagère, Hôpital. — Sophie Desfrennes, 51 ans, tisserande, Hôpital.

MARIAGES du 16. — Alphonse Millescamps, 22 ans, tisserand, et Hortense Dusollier, 21 ans, soigneuse. — Alfred Vossart, 26 ans, tisserand, et Marie Vanderzippe, 30 ans, tisserande.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 17 JANVIER. — Guillaume Vandaele, pont des Piats. — Louise Debruyker, rue St-Pierre. — Hélène Warhem, chemin des Mottes. — Eugène Marlière, rue de la Latte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 17 JANVIER. — Lorentine Verdonck, 65 ans, 4 mois, rue Nationale. — Julien Declercq, 1 mois, rue de Menin. — Thérèse Lepoutre, 1 mois, Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille TRUFFAUT-FOURNIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur THÉODORE-FLORIMOND-JOSEPH TRUFFAUT, veuf de Dame MARIE-CATHERINE FOURNIER, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1882, dans sa 79e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 24 courant, à 8 heures 1/2, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Château, 34.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-DASSE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de part du décès de Mademoiselle LUCIE DASSE, décédée à Roubaix, le 22 Janvier 1882, dans sa cinquante-neuvième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le Mercredi 25 courant, à 9 heures, ont l'église du Sacré-Cœur à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, place Nadaud au Calvaire, *Estaminet Lepoutre*

Les amis et connaissances de la famille COUQUE-COUROUBLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame SABINE COUROUBLE, veuve de Monsieur THÉODORE COUQUE, décédée à Roubaix, le 22 janvier 1882, dans sa soixante dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 25 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 185.

La famille DUPISRE-DUHAMEL, vous prie d'assister à l'OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE qui sera célébré l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 26 janvier 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle FÉLICIE-CÉLESTINE DUPISRE, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1881, dans sa 3e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 26 janvier 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES-NORBERT-ANNA MESSEN, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1877, à l'âge de quatre-vingt-six ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Wasquehal, le jeudi 26 janvier 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-JOSEPH GRIMONPONT, époux de Dame THÉRÈSE HAUWEL, décédé le 26 janvier 1881, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 25616

Les amis et connaissances de la famille LECOURT-VERWAERDE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE-GUSTAVE LECOURT, décédés à Roubaix, le 23 Janvier 1882, à l'âge de 24 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le Mardi 24 courant, à 3 heures 1/4, en l'église Notre Dame. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 70.

Les amis et connaissances de la famille VANDEBEULQUE-LALOY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JULES VANDEBEULQUE, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1882, à l'âge de 41 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 24 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Charpentiers, 24.

Belgique

La Banque de Belgique

Bruxelles, 23 janvier.

La Banque nationale a élevé son escompte de 5 à 6 0/0.

Bruxelles. — On annonce la mort à Bruxelles d'un homme qui était certainement une des plus originales figures qui se puisse voir. Il s'agit du poète Ludwig Wihl, qui eut jadis en Allemagne son heure de célébrité. Proscrit en 1848, à cause de ses opinions radicales, il se réfugia en France, où il fut l'ami de Victor Hugo. Chassé de Paris en 1870, il vint à Bruxelles. Il vivait de la pension que lui faisait la maison Hayem de Paris, en reconnaissance des leçons que Wihl y avait données pendant son séjour à Paris. Tout le monde à Bruxelles, connaissait, pour l'avoir rencontré dans les rues de la capitale, ce type de vieux rabbin qu'on eût dit descendu du cadre d'un Rembrandt. Le 29 décembre dernier, Wihl entrait à l'hôpital Saint-Jean. C'est là qu'il est mort, le lundi 16 janvier.

— Le 17e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1874 par la ville de Bruxelles, a eu lieu le vendredi 20 janvier. Voici les numéros primés :

N° 734357 remboursable par 25,000 francs.

N° 198948 par 2,000 fr.

Numéros 519304 — 759431 chacun par 1,000 fr.

Numéros 50981 — 79086 — 289280 — 300544 — 834681 — 355036 — 425165 — 583920 chacun par 500 fr.

Numéros 57712 — 102262 — 121054 — 209191 — 305834 — 482392 — 562761 — 648104 — 707851 — 716491 — 716504 — 740498 chacun par 250 fr.

FAITS DIVERS

— A partir du premier février prochain, des cartes postales avec réponse payée, du prix de 20 centimes, pourront être adressées de France et d'Algérie dans le Paraguay et la République dominicaine.

Ces cartes pourront être soumises à la formalité de la recommandation et donner lieu, dans ce cas, à l'émission d'un avis de réception.

— Une panique, d'ailleurs fort justifiée par les événements, vient de s'emparer de la population d'Albon, près Saint-Pierreville, arrondissement de Privas. Ces jours derniers, des jeunes filles, au nombre de vingt-cinq, travaillant dans deux usines à soie différentes, ont été prises subitement de spasmes nerveux qui, depuis, se renouvellent fréquemment et se traduisent par des contorsions, des ébats désordonnés, des incohérences de langage et des cris qui présentent, dans les moments de crise, tous les caractères de la démence, mais que la science médicale n'a pu encore définir d'une manière certaine. Le mal a atteint aussi de pauvres enfants de la localité, comme par contagion. Les autorités ont établi autour de la contrée un cordon sanitaire qui ne laisse entrer ni sortir personne, de sorte qu'Albon est mis en quarantaine absolue.

— GOURDON. — Un convoi d'une quarantaine d'ouvriers italiens arrivait à Roques pour travailler au chemin de fer en voie de construction, lorsqu'ils furent assaillis tout à coup à coups de pierres par un groupe d'ouvriers français qui voulaient s'opposer par la force à leurs venue.

Les italiens se dispersèrent aussitôt. Une partie se réfugia dans les bâtiments de l'entreprise; les autres se sauvèrent à toutes jambes et furent poursuivis pendant plus de trois kilomètres. Six d'entre eux furent blessés assez sérieusement.

Le sous-préfet, le procureur de la République et le lieutenant de gendarmerie, accoururent sur les lieux avec plusieurs brigades pour rétablir l'ordre.

Cinq des principaux meneurs de cette échauffourée ont été arrêtés.

On craint que de nouvelles rixes n'éclatent si les ouvriers italiens se représentent. Cinq gendarmes sont installés provisoirement à Roques pour surveiller les chantiers.

— Le tribunal correctionnel d'Auch, vient de se prononcer sur l'affaire du citoyen Vérolade, cet ex-maçon, aujourd'hui maire de sa commune.

Convaincu d'avoir, lors des élections du 21 août dernier, substitué aux bulletins favorables au candidat conservateur M. Peyrusse, le légendaire invalidé, des bulletins portant le nom du candidat républicain, M. Jean David, le citoyen Vérolade a été condamné à 400 francs d'amende, 200 francs de dommages, intérêts envers M. Peyrusse, qui s'était portée partie civile, et enfin à trois ans d'interdiction des droits civiques.

Tout cela, malgré les efforts de M. David, député, venu tout exprès de Paris pour le défendre et témoigner sa reconnaissance à celui qui lui fut si dévoué.

— Une curieuse arrestation a été opérée à Paris, par le gardien de la paix Voletti. Celui-ci était en train de se faire raser, quand les cris : « Au voleur! » retentirent dans la rue Sainte-Anne. L'agent se précipita dans la rue la serviette au cou, le visage tout barbouillé de mousse de savon, et il fut assez heureux pour arrêter le malfaiteur qui venait de se laisser surprendre fouillant dans la poche d'une dame.

— UNE BONNE, TROIS MILLIONS ET UN PALEFRENIER. — Un véritable coups de fortune vient de surprendre une jeune personne de vingt ans, nommée Angèle Sibie au service de madame Calmet, avenue de Friedland.

Voici les faits :

Angèle, orpheline, dès son plus jeune âge n'avait qu'un frère, qui partit, il y a quelques années, aux colonies, laissant sa sœur avec quelques centaines de francs seulement. Depuis lors, elle ne reçut plus de nouvelles de son frère.

Dernièrement, elle faisait la connaissance d'un palefrenier, au service du maréchal de Mac-Mahon, avec lequel elle devait se marier dans quelques jours.

Avant-hier elle fut invitée à se rendre à l'étude d'un notaire du quartier des Champs-Elysées, où elle apprit, avec une surprise facile à comprendre, que son frère mort récemment, lui laissait une fortune de trois millions.

— Je puis mettre à votre disposition, lui dit le notaire, la somme que vous me demanderez, en attendant la liquidation de l'immense fortune de votre frère.

— Je n'ai besoin de rien en ce moment, a-t-elle répondu; je désire seulement que vous m'achetiez un hôtel dans le quartier de l'Etoile.

En annonçant la nouvelle à sa maîtresse, l'heureuse Angèle lui dit qu'elle ne quitterait son service que le jour où elle serait remplacée par une autre domestique.

Il ne faut pas croire qu'elle ait renoncé à son mariage avec le palefrenier, au contraire; elle n'a voulu en retarder la célébration que pour lui donner plus d'éclat.

— Mgr Cortet, évêque de Troyes, vient d'être victime d'une abominable calomnie.

Un journal républicain qui n'en est pas à son coup d'essai, le *Petit Troyen*, accuse le vénéré prélat de séquestration et de captation d'héritage. Il a affirmé que l'évêque a fait enfermer l'abbé T... dans une chambre du séminaire et l'a forcé de faire son testament en faveur d'une congrégation religieuse. C'est faux! L'abbé T... est mort subitement chez lui, sans laisser de fortune. Il n'avait que 300 francs par an que les Franciscains lui allouaient comme traitement d'aumônier.

On assure que Mgr Cortet, attaqué dans son honneur, va en référer aux tribunaux. C'est ce que demande l'opinion.

— Le *Journal de Bordeaux* chansonne fort malicieusement l'infortuné préfet de Bordeaux sur son impair des scellés de la rue Margaux. Voici le refrain devenu populaire dès le lendemain, et que les gamins chantent sous les fenêtres de la préfecture :

Rentre tes patins, vieux Guignol,
Mets au rancart Polichinelle;
Le cas du préfet Doniol
Te fournit la pièce nouvelle.

— L'approche du tirage de la Loterie algérienne semble surexciter la meute des petits spéculateurs qui cherchent à grapiller quelques sous sur l'œuvre de bienfaisance entreprise dans l'intérêt de nos malheureux colons d'Afrique.

Hier, à l'occasion de ventes exceptionnelles de billets, faites par deux changeurs de la rue Lafayette, à Paris, il y avait presque émeute devant les deux boutiques. Les billets étant vendus à un taux relativement peu élevé, on s'est positivement rué à l'assaut des deux changeurs en question, qui ont dû réclamer l'assistance des gardiens de la paix pour mettre un peu d'ordre dans cette cohue.

A trois heures, l'un de ces changeurs avait écoulé les cinq mille billets dont il avait annoncé la vente, et, fermant sa boutique, avait placardé sur les volets une pancarte énonçant le fait. Ce qui n'empêchait pas de nombreuses personnes de pénétrer dans la maison par l'allée et de réclamer des billets au pauvre concierge, lequel, tout ahuri, a bientôt été forcé de fermer sa porte.

Pendant ce temps, l'autre changeur continuait à vendre des billets au prix de 1 fr. 40, mais en n'en délivrant que deux par personne.

Inutile de dire que les acheteurs qui étaient parvenus, en repassant plusieurs fois, à accaparer un certain nombre de billets, s'empressaient de les revendre avec un bénéfice de dix ou de vingt centimes aux amateurs qui ne tenaient pas à faire le coup de poing.

De temps en temps, un vieux monsieur, circulant dans les groupes, s'élevait avec énergie contre ces spéculations. Nous devons à la vérité de dire que cet orateur improvisé, qui traduisait pourtant des sentiments bien naturels, n'avait pas grand succès.

— *Le téléphone au fond de la mer.* — On vient d'expérimenter à Toulon un nouveau système de scaphandre, modifié de façon à employer diverses découvertes faites dans ces temps derniers.

Une des glaces du casque est remplacée par une plaque de cuivre dans laquelle est enchâssé un téléphone, de sorte que le scaphandrier, plongé sous les flots, n'a qu'à retourner légèrement la tête pour recevoir des instructions de l'extérieur ou pour rapporter ce qu'il voit ou ce qu'il éprouve.

Autrefois, lorsque les plongeurs visitaient un navire sombré, on était forcé de les ramener hors de l'eau, manœuvre toujours difficile et dangereuse, pour qu'ils rendissent compte de leur inspection, et l'on devait leur donner des instructions longues et détaillées qu'il fallait confier à leur mémoire et à leur intelligence.

Aujourd'hui, un ingénieur en personne, ou même le capitaine du bord peut diriger les investigations du scaphandrier; c'est une véritable conversation qui peut s'établir de la surface au fond de la mer.

Ajoutons que le plongeur, en cas de danger ou d'indisposition, n'avait qu'une cloche d'alarme, expression unique de toutes ses impressions et de tous ses besoins. Avec le téléphone, tout malentendu disparait, tout danger est signalé, tout appel de secours est bien compris.

Le scaphandrier ne se contente plus de voir, de marcher, de respirer au fond de la mer; aujourd'hui, il entend et il parle.

Ces expériences ont donné les meilleurs résultats : tous les scaphandres recevront cette motification, et on adaptera sans doute à quelques-uns d'entre eux un microphone pour développer et renforcer la voix.

— TOUJOURS PRATIQUES, CES ANGLAIS. — Une Compagnie de Pompes funèbres fait distribuer dans tout le quartier de South Kensington, où règne une épidémie de petite vérole, un petit guide ou manuel pour les funérailles. Ce n'est pas absolument gai, mais c'est très curieux.

Tous les cas sont prévus, depuis la façon dont on doit vêtir les morts jusqu'à la manière de s'habiller de deuil.

Parmi tous les chapitres contenus dans cette brochure, celui-ci est tout à fait typique :

« *Luncheon.* — Vin et biscuits, ou café et sandwiches doivent être placés dans la pièce où les invités s'assemblent. »

On n'est pas plus prévoyant!

— Bière *for ever!* Telle est la devise de la cuisine berlinoise.

Le bœuf, cuit dans la bière, qui le parfume fortement, est le plat préféré du prince héritier d'Allemagne. L'impératrice Augusta mange les anguilles et les carpes assaisonnées d'une sauce à la bière. Le mets suprême du vieil Empereur est la soupe à la bière.

On fait chauffer la boisson germanique et on la sucre beaucoup, à l'aide de cassonade. On découpe du pain dans une soupière d'argent et on jette par dessus la bière chaude.

Très réconfortant, mais, dame! très allemand.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

Les chantiers maritimes de l'Allemagne, surtout ceux de la mer Baltique, pour la construction de grands vapeurs en fer, destinés tant à la marine militaire qu'à la marine marchande, ont pris depuis une dizaine d'années un grand développement. Avant 1870, les frégates cuirassées ont dû être construites sur des chantiers anglais ou français; aujourd'hui, les chantiers allemands construisent les plus grands cuirassés sans le concours de l'étranger. Ainsi, dernièrement encore, une grande frégate cuirassée, commandée pour la Chine, a été lancée à Kiel.

Les chantiers appartenant à des particuliers sont en pleine activité. Dans les cinq dernières années, le chantier de Rostock a fourni au gouvernement russe quatre ou cinq vapeurs en fer, faisant le service sur la mer Caspienne et chauffés au moyen du pétrole. Ces navires sont transportés de Saint-Pétersbourg sur les bords de la mer Caspienne, par la voie des lacs, des canaux et du Volga.

Les chantiers du Garden construisent en ce moment plusieurs bateaux à vapeur pour les Etats-Unis de l'Amérique du Sud, et ceux de Flensbourg pour le cabotage chinois. Sous ce rapport aussi, l'Allemagne fait de plus en plus concurrence à l'Angleterre.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Conseil de cabinet

Paris, 23 janvier, 11 h. 30 soir.

Les ministres se sont réunis dans la soirée, sous la présidence de M. Gambetta.

Le ministère maintient sa résolution de démissionner si la Chambre rejette l'ensemble des dispositions du projet de la révision.

Jeudi, M. Gambetta fera une déclaration à la tribune parlementaire, au nom du Gouvernement.

La discussion du rapport de la Commission des 33

Paris, 23 janvier, 9 h. 17, soir.

Aucun orateur n'est inscrit pour défendre les conclusions de la Commission : quatre le sont pour les combattre; ce sont MM. Dreyfus, Naquet, Lockroy et Bastia.

Les commissaires prendront naturellement la parole, notamment MM. Ribot, Clémenceau, Barodet et Andrieux.

On parle de l'intervention ee M. Develle.

M. Lockroy parlera contre les conclusions de la Commission et contre celle du Gouvernement,

Les précautions de M. Grévy

Paris, 22 janvier, soir.

Voici les bruits qui ont cours et qu'il faut se contenter de noter sans autrement les garantir. On dit que M. Grévy aurait fait appeler M. Brisson, qui aurait décliné absolument la mission de former un cabinet. M. Grévy se serait alors rejeté sur M. de Freycinet, qui aurait accepté, à la condition expresse d'appliquer le programme de Montauban, c'est-à-dire tolérance religieuse à l'intérieur, politique de paix à l'extérieur. On cite comme devant être les collaborateurs de M. de Freycinet, MM. Léon Say, Jules Ferry, Andrieux et Ribot. M. Le Royer deviendrait probablement président du Sénat.

Les Couloirs du Sénat

Paris, 23 janvier, soir.

Les couloirs du Sénat sont le théâtre de vives discusions. Grands débats dans la majorité républicaine, les uns voulant accepter la résolution adoptée hier par la commission de la Chambre les autres s'y refusant absolument.

On regardait au Luxembourg le départ de M. Gambetta comme certain et presque immédiat.

La crise financière

Paris, 23 janvier, soir.

L'émotion est toujours très vive dans le monde financier. On assure que la haute banque a mis des conditions au concours qui lui a été demandé pour parer à la crise financière. L'une de ces conditions serait la retraite de M. Allain-Targé.

Paris, 23 janvier, soir.

On dit à la Bourse que le sacrifice de M. Allain-Targé ne suffirait pas et que la confiance ne reprendrait un peu que si M. Grévy se séparait de M. Gambetta. Il se peut que cette nouvelle soit mise en circulation par des adversaires politiques du président du conseil; elle est cependant assez vraisemblable.

Lyon, 23 janvier, soir.

La chambre syndicale des agents de change de Lyon a envoyé au ministre des finances une délégation. On ne sait pas encore quelle suite a eue cette démarche, mais on estime que M. Allain-Targé est parfaitement incapable de faire tête à des difficultés de la nature de celles qui viennent d'éclater.

Un syndicat de banquiers a offert à la Banque de Lyon et de la Loire huit millions à la condition que les actionnaires verseraient immédiatement deux millions pour compléter les dix millions qui permetaient à la Banque de continuer ses opérations.

Une nouvelle réunion des actionnaires de cette banque a dû avoir lieu ce matin, à Lyon. On ne connait pas encore la teneur des résolutions prises.

(Français)

Paris, 23 janvier, 2 h. 40.

M. Janvier de la Motte devait adresser aujourd'hui une question au ministre des finances, au sujet de la crise financière que traverse la Bourse. Mais, en présence des négociations engagées entre les grands banquiers, pour venir en aide aux places de Paris et de Lyon, M. Janvier de la Motte a renoncé à son projet, pour ne pas compromettre le résultat de ces négociations.

Une séance du Conseil supérieur de la Guerre

Paris, 23 janv., soir

Le conseil supérieur de la guerre a tenu aujourd'hui, 23 janvier, une séance importante au ministère de la guerre, sous la présidence du ministre.

Nous croyons savoir que, parmi les questions qui lui ont été soumises, se trouvent les suivantes :

Rapatriement des troupes opérant en Tunisie et en Algérie;

Conditions dans lesquelles il serait possible de les faire rentrer en France dès à présent et successivement :

Bases de la constitution d'un noyau de troupes permanentes pour l'armée d'Afrique;

Organisation en France de troupes disponibles en dehors de la constitution normale des corps d'armée.

Ces diverses questions entrent en grande partie dans l'exécution du programme développé à la tribune de la Chambre par le ministre de la guerre.

Le salon des arts décoratifs

Paris, 23 janvier.

Le *Journal officiel* de demain publiera le règlement du Salon annuel des arts décoratifs organisé par l'Union centrale des arts décoratifs et approuvé par le ministre des arts.

Le Salon ouvrira le 1er mai et sera installé dans la partie du Palais de l'Industrie qui fait face à la place de la Concorde.

L'Exposition internationale des industries du bois, des tissus et du papier, qui est également organisée par l'Union centrale des arts décoratifs, ouvrira au mois d'août et sera disposée dans l'ensemble du Palais de l'Industrie.

Cette exposition aura lieu sous le patronage du ministre des arts.

Les traités de commerce français

Paris, 23 janvier, 3 h. 15.

M. Rouvier, ministre du commerce, s'est rendu à la commission des traités de commerce, pour faire connaître l'état des négociations avec l'Angleterre.

M. Lebaudy a proposé ensuite de soumettre à la Chambre une demande de prorogation des anciens traités, pour toutes les puissances qui auraient conclu avec nous d'ici au 1er février de nouveaux traités, afin de permettre au Parlement d'examiner ceux-ci sans précipitation.

On sait, en effet, que le 8 février prochain expirent tous les anciens traités.

La commission a ajourné toute décision jusqu'après le dénouement de la crise politique actuelle.

Le traité de commerce franco-anglais

Paris, 23 janvier, soir.

A la suite des derniers pourparlers diplomatiques entre Paris et Londres, les deux cabinets ont accepté une nouvelle prorogation du traité de commerce pendant un mois, c'est-à-dire jusqu'au 8 mars prochain.

Ce nouveau délai permettra aux Chambres d'approuver la nouvelle convention qui, selon toute probabilité, sera signée avant la fin du mois.

Le traité de commerce franco-portugais

Lisbonne, 23 janvier.

Chambre des députés. — M. Serpa, ministre des affaires étrangères, dépose le traité de commerce conclu entre le Portugal et la France.

Ce traité sera renvoyé aux commissions parlementaires des affaires étrangères et du commerce.

Les Français au Sénégal

M. le ministre du commerce et des colonies a reçu les dépêches suivantes :

« Saint-Louis (Sénégal), 7 janv

» La mission du haut fleuve (Sénégal) éprouve de grandes difficultés avec la baisse des eaux, qui empêchent la navigation au-dessus de Medine; les chalands le *Foulah* et la *Falemé*, qui transportent le matériel de la mission du colonel Desbordes, ne remontent le fleuve que très difficilement.

» La situation politique semble s'améliorer. Le 26 décembre, le colonel Desbordes était à Bafoulabé.

» Le 25 décembre, un premier convoie de 178 Chinois, pour les travaux de la voie ferrée, est arrivée à Bakel et s'est mis en route pour Kayes.

» Les deux convois qui remontent le fleuve sont commandés, l'un par le lieutenant Barbier, l'autre par le sous-lieutenant Pollachi.

» Kayes paraît situé trop haut dans le fleuve, comme base d'opération.

» Nos avisos ne peuvent remonter jusqu'à Bakel que pendant cinq mois de l'année, de juillet à novembre.

» Mafou, Podor ou Doué sembleraient préférables comme base d'opération. »

Deux gouverneurs en Cochinchine

Paris, 23 janv., 3 h. 35 soir

Les députés des colonies viennent de signer une protestation contre la décision du ministre de la marine, qui a placé en Cochinchine, un amiral, gouverneur des forces de terre et de mer, à côté du gouverneur civil.

Ils considèrent cette décision comme une atteinte au gouverneur civil.

La Compagnie franco-éthiopienne

Aden, 22 janvier

Le *Forbin*, arrivé d'Obock, apporte des nouvelles rassurantes de l'expédition Arnoux, qui avait eu des démêlés avec les indigènes et avait tué deux Danakils à la suite d'un vol.

La situation de la Compagnie franco-éthiopienne est mauvaise. On redoute des représailles de la part des Danakils, quoique la sécurité ait pu être obtenue provisoirement par le payement d'une indemnité.

M. Paul Soleillet est attendu d'un jour à l'autre avec son steamer l'*Obock*. La présence de l'expédition Soleillet sera un renfort pour l'expédition Arnoux.

Le *Forbin* retourne après-demain à Obock.

Affaires tunisiennes

Paris, 24 janvier.

Le général Lambert, ex-commandant de la place de Paris, qui a été chargé de réorganiser l'armée tunisienne doit, nous assure-t-on, rentrer prochainement en France.

Ce n'est pas que sa mission soit absolument terminée, mais le gouvernement craint non sans raison, les conflits qui pourraient éclater entre le général et M. Roustan, ministre résident à Tunis.

Affaires égyptiennes

Londres, 23 janvier.

Le *Times* a reçu de Vienne l'information suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Les négociations qui ont eu lieu entre les cabinets français et anglais, au sujet de la dernière *note* turque, ont abouti à une entente complète au sujet de l'action collective de ces deux puissances. Cette entente sera accentuée dans une nouvelle note collective qui sera envoyée à la Porte. »

Le Caire, 22 janvier.

Le choléra a disparu d'Elwedj.

Le premier convoi de 300 pèlerins égyptiens a été relevé de sa quarantaine le 1 janvier, aux sources Moses.

Une insurrection en Arabie.

Paris, 23 janvier, soir.

Une insurrection sérieuse a éclaté en Arabie. En revenant de la Mecque, des pèlerins de l'Yemen ont proclamé émir Ali-ben-Aidh, et ont réussi à se rendre maîtres de tout le pays.

Le 5 janvier, les rebelles ont eu une rencontre avec les troupes turques. Le combat a duré toute la journée. Les Arabes ont éprouvé des pertes considérables. Le gouvernement turc de l'Yemen a immédiatement demandé des renforts.

L'insurrection en Autriche

Vienne, 23 janvier.

L'insurrection commencerait à s'étendre, non seulement dans la Dalmatie et dans l'Herzégovine, mais dans la Bosnie.

En Dalmatie, les habitants du promontoire de Lustitza ont chassé les postes autrichiennes et ont organisé une petite République.

La population de Cattaro a été désarmée. Défense est faite d'entrer avec une arme quelconque dans la ville. Les journaux autrichiens continuent à tenir l'attitude des Russes en suspicion.

Prague, 23 janvier.

Le procès des 31 ouvriers accusés de lèse-majesté a commencé aujourd'hui. Le tribunal a prononcé le huit clos.

La question juive

Londres, 23 janvier.

On tiendra une réunion à Manchester le 2 février, dans le but de condamner la persécution des juifs en Russie. On se propose d'organiser des réunions semblables à Liverpool et dans quelques autres grandes villes d'Angleterre.

La question Irlandaise

Limérick, 23 janv.

On a volé, cette nuit, une forte quantité de dynamite dans un magasin; l'affaire a produit une grande sensation.

Un épilogue de l'incendie du Ring-Théâtre

Vienne, 23 jan., 1 h.

Les démissions du chef de la police Marx, et du maire de Vienne, Neuwald, sont la suite de la catastrophe du Ring-Théâter.

Ces démissions sont accueillies avec joie par les journaux, qui disent que l'opinion publique a reçu de cette façon une éclatante satisfaction.

Les Espagnols de l'Uruguay

Madrid, 23 janvier.

L'*Imparcial* demande au gouvernement espagnol de protéger les 30,000 Espagnols qui résident dans la république de l'Uruguay, et d'exiger le châtiment des assassins de M. Sanchez Cabalero.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

La Révision

Paris, 24 janvier.

Les chances de la conclusion d'une entente entre le Gouvernement et la Chambre augmentent,

La *République Française* assure que la Chambre se prononcera hautement pour la révision limitée.

Le Gouvernement lui demandera simplement d'inscrire le scrutin de liste parmi les questions soumises au Congrès qui restera maître de la solution.

La Bourse

Paris, 25 janvier.

Le journal *Les Débats* dit que des mesures effectives ont été prises pour empêcher une aggravation dans la situation de la Bourse.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 24 janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY.

BRUITS DE COULOIRS

Une grande animation règne dans les couloirs. Le projet de révision et le scrutin de liste font l'objet de toutes les conversations. On se livre à une foule de conjectures : les unes sont sérieuses; les autres ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Toutefois, l'opinion qui tend à dominer est que jeudi, le cabinet sera battu.

Le Sénat a nommé aujourd'hui une importante commission des finances pour l'année 1882.

Voici les noms des 18 membres élus :

1er bureau : MM. Dauphin et Jacquet.
2e bureau : MM. Cordier et Godin.
3e bureau : MM. Malens et Emile Labiche.
4e bureau : MM. Fay et Roger-Marvaise.
5e bureau : MM. Laboulaye et Lambert de Sainte-Croix.
6e bureau : MM. Beraldi et Ferrouillat.
7e bureau : MM. Parent et de Rémusat.
8e bureau : MM. Calmon et Varroy.
9e bureau : MM. de Freycinet et Barne.

Les bureaux du Sénat ont aussi procédé à la nomination d'une commission de 18 membres chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet l'approbation du traité de commerce signé à Paris, le 3 novembre 1881, entre la France et l'Italie.

Voici les noms des membres élus :

1er bureau : la nomination a été ajournée.
2e bureau : MM. Pouyer-Quertier et Guyot.
3e bureau : MM. Aniel et Gailly.
4e bureau : MM. Bozérian et Bazille.
5e bureau : Sénateurs absents.
6e bureau : MM. Claude et Vieillard Migeon.
7e bureau : MM. Teisserenc de Bort et Dauphinot.
9e bureau : MM. Milland et Berthelot.

Le deuxième bureau conclut à l'invalidation de l'élection de M. Farmés dans les Pyrénées-Orientales, et le neuvième à l'invalidation de l'élection de M. Lepouzé dans l'Eure, pour insuffisance de voix.

M. Dupré, sénateur des Hautes-Pyrénées est nommé membre de la commission du régime des eaux.

La majorité de la commission chargée d'examiner le traité de commerce avec l'Italie, est favorable à la ratification immédiate de ce traité.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 4 heures.

VALIDATION

L'élection de M. Jacques dans le département d'Oran, est validée.

M. Porriquet, au nom du 9e bureau lit un rapport tendant à faire invalider l'élection de M. Lepouzé dans l'Eure, pour insuffisance de voix.

Sur les réclamations des gauches, la discussion du rapport est renvoyée à la séance qui suivra la distribution.

Avis important

Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du *Journal de Roubaix*, sont reproduites gratuitement dans l'*édition à cinq centimes* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 24 janvier.

Cours de clôture de New-York du 23 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
11,28	12,04	12,28	12,48	12,65	12,79	12,90	13,01

Ventes du jour : 135,000 balles. — Marché ferme.

Recettes du jour : 18,000 bal. contre 24,000 en 1881.

Total de la semaine : 34,000 balles contre 42,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 24 janvier.

Cours de clôture de New-York du 23 Janvier.

Janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
11.35	11.375	11.55	11.675	11.75	11.775

Roubaix, le 24 janvier 1882.

Produits divers

Anvers, 23 janvier.

Froments calmes, prix sans changement.

Seigles calmes.

Pétrole tendance calme.

Disp. 18 1/2; courant 18 1/4; février 18 1/2; mars 18 1/2; avril 18 3/4.

Sucre tendance très calme.

Disp. 53,75.

Janvier-mars 55,50

Cafés en baisse. On a vendu 235 sacs Santos g 25 1/2 cents et 200 Haïti à 27 3/4 le 1/2 kilos acq.

Londres, 23 janvier.

Temps froid.

Mark Lane. — Froments Anglais étrangers fermes prix bien tenus aux cours précédents.

Orge ferme.

Importations à Londres en froment depuis lundi dernier 81127 quarters.

Cargaisons flottantes.

Marché ferme. Acheteurs pour Nicopol par steamer à 45/6 sans vendeurs.

Cargaisons arrivées 6, à vendre 10.

Londres, 23 janvier.

Sucres bruts calmes, prix en baisse.

Sucres raffinés calmes, prix tenus aux cours précédents.

Sucres en pains négligés.

Sucre de betterave prix en baisse.

Amsterdam, 23 janvier.

Cafés tendance affaires nulles. On cote Java bon ordinaire 32 cents le 1/2 kilo ac.

Sucres tendance très calmes. On cote Java n° 12, fl 31 les 100 kilos.

La Havane, 21 janvier.

Sucre centrifuge 96° 8 5/8; d° moscovade 7; change sur Londres 17 1/2.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

C'était samedi dernier que s'est ouvert le magasin de broderie et lingerie du déballage de la *Ville de Nancy*, rue du Vieil-Abreuvoir, 17, à Roubaix.

Sauvez les Enfants

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain,) la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

Citons quelques preuves de son efficacité même dans les cas les plus désespérés.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue [illegible] rose et magnifique de santé. [illegible] rue Concorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure n° [illegible]. — M. le docteur F. W. Beneke professeur de médecine à l'Université, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant souffrait, sans cause apparente d'une atrophie complète avec vomissements continuels qui résistaient à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière arrêta immédiatement les vomissements, et rétablit la santé de l'enfant en six semaines de temps.

Cure n° 85,410. — Rue du Tunnel, (Valence Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès le premier jour l'enfant allait mieux et après trois jours de ce régime, il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Cure n° 99,625. — Avignon, La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née, Cabonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois; Destontaines, épicier, sur la Place; Boubert, Epicerie centrale, 13, rue Saint Georges; à Tourcoing, chez M. Bruneau, pharmacien, rue de Lille; Despinoy, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et Ce (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX